

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-10-8-4

Séance du vendredi 3 septembre 2010

### DENOMINATION DU COLLEGE DE BUHL

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L. 3211-2 du code général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L. 421-24 du code de l'éducation,

VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer la dénomination "Collège du HUGSTEIN" au collège de BUHL.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

voix contre

2 abstentions : MM. BUTTAZZONI et FREYBURGER